

Nom de la PRPDE : Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais de la basse Vallée du Gier (SIEMLY)

EXERCICE 2024

# RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE PGSSE ENGAGÉE SUR LE TERRITOIRE



Au titre de l'article 9 de l'arrêté du 03/01/2023 relatif au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution

1<sup>ère</sup> élaboration du PGSSE : 12 / 2024 - Dernière mise à jour du PGSSE : 17/12/2024

Périmètre concerné : UGE SIE des Monts du Lyonnais rassemblant 2 UDI Montromant et Monts du Lyonnais.

## Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Le PGSSE consiste en une **approche globale** sur le système de production et/ou de distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH), de la ressource aux robinets des consommateurs, visant à **prévenir et maîtriser les risques sur le système**, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en EDCH. Cette démarche de gestion préventive « en amont » concourt à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population. La **réalisation** du PGSSE **relève de la Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution d'Eau (PRPDE)**.

### Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution d'Eau (PRPDE)

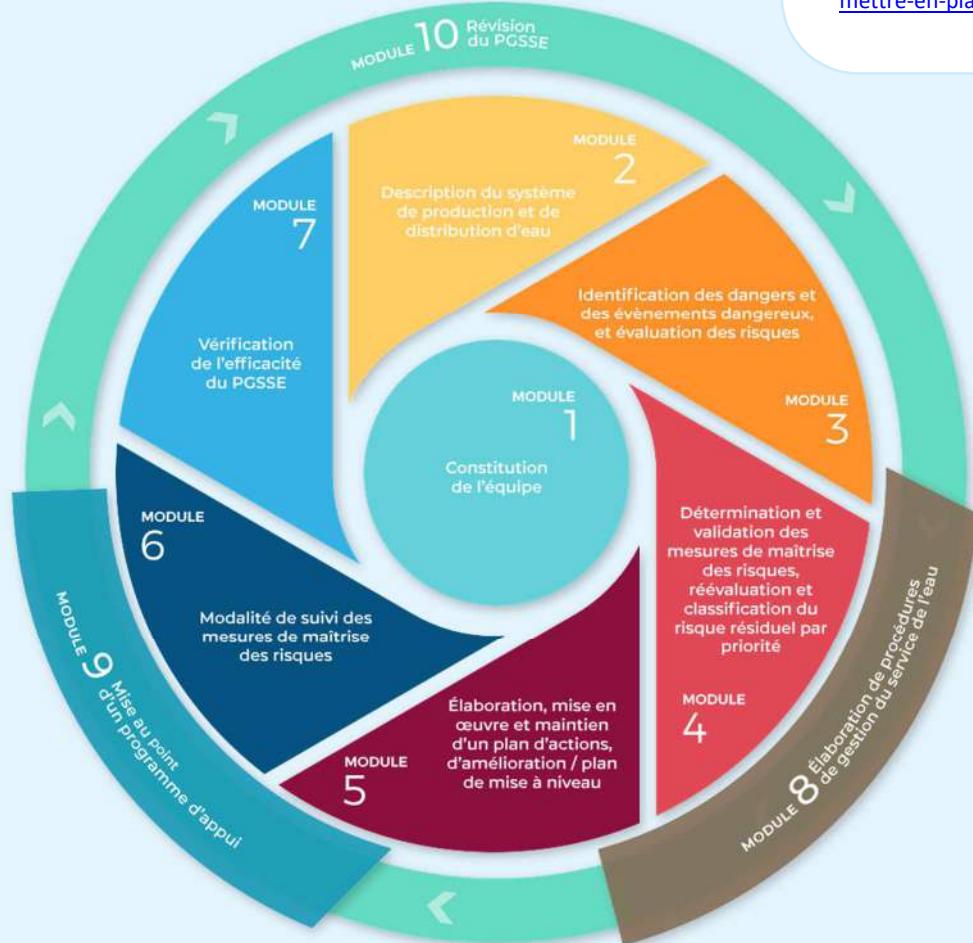
- La PRPDE est la **personne, publique ou privée, responsable de la production et/ou de la distribution d'eau**, au sens de l'article L. 1321-6 du Code de la santé publique. C'est généralement une collectivité en lien avec un exploitant public ou privé, quels que soient les termes contractuels (délégation de service public (DSP), prestation de service, régie, etc.) les liant.

### Rôle des acteurs

- PRPDE** : Mise en œuvre du plan de sécurisation du système nécessitant des investissements à court, moyen et long terme
- Exploitants** : Exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable en appliquant les règles assurant la sécurité sanitaire (procédures, sous-traitants, etc.) et les propositions d'améliorations, mise en œuvre de la surveillance exercée par la PRPDE
- Autres acteurs dont les abonnés, pour la sécurisation du système** : Déclaration des puits et forages privés /protection du réseau de distribution public au regard des risques de retours d'eau depuis des installations privées (cf. règlement de service et arrêté du 10/09/21) - Économies d'eau - Protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions

## Élaboration du PGSSE : application de la méthodologie ASTEE

<https://www.astee.org/publications/initier-mettre-en-place-faire-vivre-un-pgsse/>



Source : Guide PGSSE ASTEE (03-2021) – « © Les Emotionneurs ».

### Intervenants pour la réalisation et le suivi du PGSSE :

- Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY)
- Exploitants : Responsable d'exploitation réseaux d'eau-Suez Eau France, Responsable d'exploitation production maintenance-Suez Eau France
- Bureau d'études : SAFEGE - SUEZ Consulting

### Suivi prévu du PGSSE :

- Bilan et révision éventuelle du plan d'actions périodiquement
- Comité de Pilotage (COPIL) en présence de l'Agence régionale de santé (ARS) à chaque réactualisation du PGSSE

### PRPDE

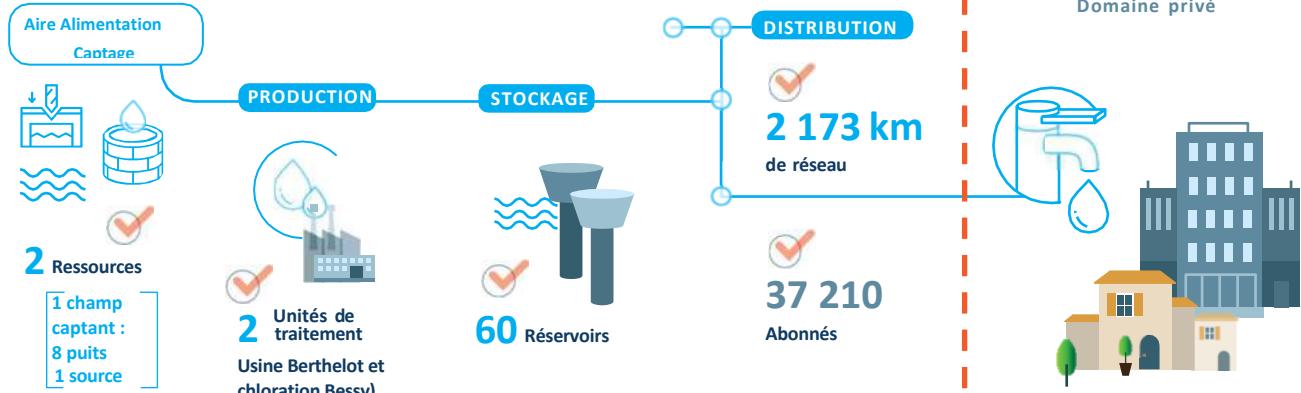
- Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY)
- Président : Monsieur Bernard CHAVEROT

- ZA du Plomb, 315 Rue des Frênes 69 590 POMEYS  
 04 78 48 42 41  
 contact@siemly.fr

## Périmètre du système d'eau potable concerné par le PGSSE

Responsabilité de la PRPDE :  
de la ressource jusqu'au robinet de l'abonné

Responsabilité de la personne privée  
(réseau intérieur en aval du compteur)



Unité de Gestion et d'Exploitation (UGE) du service des Eaux « SIE des Monts du Lyonnais »

- 2 Unités de Distribution ou UDI

## Bilan global de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du périmètre du PGSSE

Conformité des analyses du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) (région) :

Paramètres avec limites de qualité	2021	2022	2023	Origine de la non-conformité
Qualité bactériologique	100 %	100 %	100 %	-
Qualité physico-chimique	100 %	100 %	100 %	

→ Cf. synthèse sur la qualité de l'eau distribuée, élaborée par l'ARS et jointe annuellement à la facture d'eau, pour chaque UDI

→ Tous les résultats: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Surveillance réalisée par la PRPDE :

La PRPDE met en place une surveillance complémentaire au contrôle sanitaire pour assurer la distribution en permanence d'une eau de qualité. Ces analyses sont réalisées notamment sur les paramètres suivants :

→ Paramètres suivis : paramètres bactériologiques, turbidité, fer, manganèse, nitrates, pesticides, Chlore, COT, THM, COV, trihalométhane.

## Synthèse du PGSSE

### Principaux risques maîtrisés :

- Ressource :
  - Périmètres de protection instaurés (DUP) et prescriptions de la DUP mises en œuvre et suivies
  - Réalisation du diagnostic décennal des forages : installations en très bon état
- Problématique plomb : 99,9 % des branchements en plomb ont été renouvelés
- Qualité bactériologique maîtrisée
- Structure des ouvrages et bonne étanchéité des réservoirs

### Principaux risques à maîtriser :

- Vulnérabilité des piézomètres sur le champ captant : actes de malveillance + point fragile en cas de crue,
- Retours d'eau polluée provenant de réseaux privés (puits privés) /industriels et poteaux incendie utilisés de manière abusive,
- Réseau routier et ferroviaire proche du champ captant : déversements produits + point fragile en cas de crues,
- Marnage insuffisant des réservoirs et potentielle stagnation d'eau,
- Sécurisation des réservoirs vis -à-vis des actes de malveillance,
- Casse de canalisations Interventions BTP,
- Casse/panne de stabilisateurs/réducteurs de pression,
- Temps de séjour sur le réseau long,
- Relargage de CVM sur le réseau (canalisations en PVC posées avant 1980),
- Perte de contrôle du système informatique.

### Actions phares (x k€ engagés) : exemples

- Sécurisation de l'ensemble des piézomètres contre le risque inondation (rehausse des piézomètres utilisés ou mise en place de têtes étanches),
- Recensement des abonnés avec possible impact sur la qualité de l'eau en cas de retour,
- Surveillance et détection des pollutions, huiles et hydrocarbures sur le champ captant : suivi en continu par des capteurs prévu sur piézomètre 3 (amont du champ captant)
- Sécurisation de la bâche de mélange sur le site du Bessy,
- Etablissement d'une carte chlore (en cours) pour installation d'analyseurs de chlore supplémentaires et de rechloration éventuelles,
- SDAEP en cours de rédaction pour définition d'actions concernant le marnage des réservoirs ainsi que les réhabilitations à prévoir,

Nom de la PRPDE : Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY) → EXERCICE 2024

# RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE PGSSE

## COMPLÉMENT

## TECHNIQUE

### Points de vulnérabilité

#### Ressources en eau :

- Vulnérabilité des piézomètres : actes de malveillance (déversement produits) + point fragile en cas de crue
- Retours d'eau polluée provenant de réseaux privés/industriels/STEP et poteaux incendie utilisés de manière abusive
- Turbidité au niveau de la ressource du Bessy en cas d'intempéries
- Réseau routiers proche du champ captant : déversements produits + point fragile en cas de crue

#### Patrimoine et équipements :

- Relargage éventuel de chlorure de Vinyle monomère (CVM) par les canalisations en PVC
- Barrières de protection vis-à-vis des actes de malveillance à renforcer
- Casse de canalisations Interventions BTP,
- Casse/panne de stabilisateurs/réducteurs de pression,

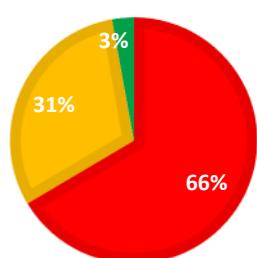
### Bilan du PGSSE – référence

### guide ASTEE 03/2021

#### MODULE 3 Risque initial (Ri)

Ri = Gravité x fréquence Risque initial

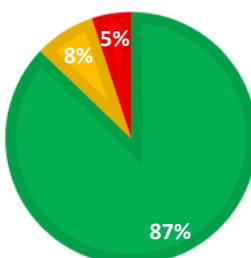
Il n'y a pas de mesure de maîtrise existante



#### MODULE 4 Risque résiduel (Rr) année N

Rr = Ri ÷ Niveau de maîtrise année N  
Risque résiduel

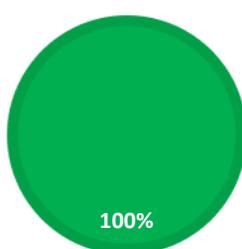
Prise en compte des mesures de maîtrise existantes



#### MODULE 5 Risque résiduel final

Rr = Ri ÷ Niveau de maîtrise final

Prise en compte des mesures de maîtrise complémentaires (plan d'action)



#### LÉGENDE DES NIVEAUX DE RISQUES

ÉLEVÉ MODÉRÉ FAIBLE

Risque résiduel attendu une fois l'ensemble des actions du plan d'action réalisées

## Actions prévues et leur impact sur la maîtrise des risques sanitaires

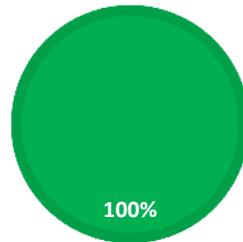
### Actions phares :

- Sécurisation de l'ensemble des piézomètres contre le risque inondation (rehausse des piézomètres utilisés ou mise en place de têtes étanches),
- Surveillance et détection des pollutions, huiles et hydrocarbures sur le champ captant : suivi en continu par des capteurs prévu sur piézomètres 3 (amont du champ captant)
- Sécurisation de la bâche de mélange sur le site du Bessy,
- Etablissement d'une carte chlore (en cours) pour installation d'analyseurs de chlore supplémentaires et de rechlorations éventuelles,
- SDAEP en cours de rédaction pour définition d'actions concernant le marnage des réservoirs ainsi que les réhabilitations à prévoir,
- Installation d'une anti-intrusion sur les réservoirs avec sécurisation insuffisante,
- Etude de relargage du CVM en cours sur 60 tronçons pré-identifiés,
- Renouvellement du câble de télétransmission

MODULE 5

Risque résiduel final

100%



### Actions N+2 à N+3 :

- A définir par la collectivité après validation du calendrier des mesures du plan d'action par année (à l'issue de la réalisation du SDAEP)

## Perspectives de sécurisation de l'UGE via le PGSSE

- Sécurisation de la ressource du Bessy vis-à-vis de la turbidité
- Renouvellement des canalisations en PVC antérieures à 1980
- Passage en classe A progressif des réseaux

## A RETENIR

### PPRDE : Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY)

- UGE : UGE SIE des Monts du Lyonnais
- UDI : 2 UDI Montromant et Monts du Lyonnais
- Zone de captage : 2024
- Zone de production et distribution : 2024

Étapes réalisées : *Phases 1, 2, 3 et 4*

Début du plan d'action : *A l'issue de la réunion de COPIL Phase 4 du plan d'action et rendu du SDAEP en cours*

Engagement financier : *A l'issue de la réunion de COPIL Phase 4 du plan d'action et rendu du SDAEP en cours*